

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M ^{me} Christine Gilbert M. Alain Dufour M ^{me} Vanessa Pelletier M ^{me} Mélanie Girard Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M. Dominic Boily M ^{me} Marie-Julie Lavoie	Partie syndicale : Partie patronale : M ^{me} Amélie Simard	1. Compte rendu de la réunion du 5 mai 2025	
		2. Organisation scolaire	P
		3. Sécurité d'emploi	P
		4. Bilan des actions réalisées au CFOR	P
		5. Note de service en lien avec la fin des changements à l'horaire	P
		6. Note de service en lien avec la coupure d'absences et la libération des enseignants en FP	P
		7. Orientation en lien avec la suppléance vs la retraite progressive et la réduction de tâche	P
		8. AEP en santé	S
		9. Date prochaine rencontre	S
		10. Autres sujets :	
		a) Temps annualisable vs journée pédagogique	S
		b) Diminution du nombre d'heures DEP vs récupération	S
		c) Investissement TMF	P
		d) Collation des grades	P
		e) Retour rencontre comptabilité	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision-action-information
1. Compte rendu de la réunion du 5 mai 2025	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 5 mai 2025.	
Organisation scolaire (15 oct. 24)	Pour les pavillons La Baie et Laure-Conan, les inscriptions vont bien. À l'Oasis, il y a peu d'inscriptions pour la formation épilation. Quelques élèves demeurant au Lac-St-Jean s'inscrivent, mais ne viennent pas en raison d'un enjeu de transport. Une bourse mobilité est offerte, mais pour certains secteurs seulement. En SASI, les deux cohortes ont débuté même si elles étaient petites, car des élèves en intégration devraient se joindre éventuellement. Pour le pavillon équipement motorisé, il y a eu des engagements en raison de retraites qui ont été prises. Pour la clientèle, on note une belle augmentation. Au CFOR, le CSS s'est assuré de ne donner que 25 élèves par enseignant, mais comme deux enseignants	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	en comptabilité ont quitté par la suite, les élèves ont été transférés dans les groupes restants, ce qui a donc augmenté le ratio. Le CSS passe des entrevues afin d'engager. À un questionnement de M. Dufour sur les heures redistribuées lors d'un remplacement qui a lieu après le choix de tâche, le CSS analysera la façon dont il distribuera les heures excédentaires à la suite du deuxième choix de tâche en janvier. Comme la tâche est annualisable, le CSS comblera les 720 heures et les heures restantes seront ensuite offertes par ancienneté. Aucune modification à l'horaire ne sera permise et les heures devront être acceptées en bloc. Le CSS harmonisera également la pratique pour le choix de tâche de janvier, et ce, pour tous les pavillons. Le SES mentionne que la directive devra être claire et connue des enseignants. (2024-10-15) M. Boily informe les membres que l'uniformisation du choix de tâche a été faite. Mme Gilbert mentionne que certains enseignants acceptaient des remplacements pour dépanner, mais qu'ils ont vu leur contrat réajusté au lieu d'être payés. Dans le respect de la convention collective, le CSS précise que les seules personnes impactées de l'ajustement de contrat sont celles avec un contrat à 100 %. Il est décidé de tenir une rencontre pour discuter de la situation, car les enseignants à 100 % se sentent lésés du fait que ceux à contrat à temps partiel ne voit pas leur contrat réajusté. (2025-01-16) Concernant l'ajustement des contrats en janvier pour les enseignants à contrat 100 % qui ont fait de la suppléance lors de la session d'automne, un retour sera fait en juin. (2025-05-05) Les directions doivent faire parvenir les dépassements aux secrétaires au plus tard le 18 juin pour que les paiements soient faits sur la paie du 3 juillet. (2025-06-09)	
Retour entente SAE (15 oct. 24) a) Cotisations syndicales	b) Cotisations syndicales En lien avec la formation sur mesure, le SES précise qu'il représente toutes personnes faisant les fonctions propres aux enseignants et que celles-ci doivent donc payer des cotisations syndicales. En contrepartie, le SES doit faire respecter leurs droits. Si, par contre, une personne travaille pour la formation sur mesure comme formateur et ne fait pas une tâche d'enseignant, elle ne devrait pas payer de cotisations syndicales. Le CSS mentionne qu'il est rendu à créer un modèle de contrat honoraire spécifiquement pour eux, ainsi ils ne paieraient pas de cotisations syndicales. (2024-10-15)	Terminé

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	Le CSS est en discussion pour vérifier ce qu'il serait possible de faire avec le système de paie. Il y a eu de l'avancement dans ce dossier, mais c'est à suivre. (2025-01-16) Un portrait du personnel touché a été fait. Les enseignants qui feront seulement de la formation sur mesure seront hors convention et une entente particulière sera faite. Pour les enseignants en formule hybride, ils resteront conventionnés. Il y aura une période de transition. (2025-05-05) Une grille tarifaire sera faite pour les personnes qui travailleront hors convention. Un contrat d'engagement sera signé, dans lequel leurs conditions de travail seront énumérées. (2025-06-09)	
Nouvelle convention (15 oct. 24)	Le Syndicat fait un retour sur quelques nouveautés de la convention collective, soit les journées pédagogiques, le régulateur, l'annexe 74 et la clause 13-2.02 D. Concernant cette clause, le CSS validera si leur système de paie est à jour pour l'appliquer. De plus, il est mentionné que si les enseignants ont obtenu un contrat et qu'ils avaient eu un moindre revenu, le CSS ne peut pas récupérer. Par contre, à l'inverse, le CSS a l'obligation de verser le surplus à l'enseignant. (2024-10-15) Le CSS a trouvé comment appliquer la clause 13-2.02 D dans le système de paie, mais ce n'est pas encore actif. (2025-05-05) Les tests pour les paiements ont été faits. Pour la FGA et la FP, tout sera réglé à la prochaine paie, incluant la rétroactivité. Aucune récupération de la part de l'employeur n'est possible. (2025-06-09)	Terminé
Tâche : comités reconnus en ATP	Le SES a tenu une rencontre avec les personnes déléguées des différents pavillons. On note certaines irrégularités concernant les comités reconnus, comme la collation des grades, pour certains pavillons les enseignants se voient reconnaître 4 heures, alors que pour d'autres, c'est du bénévolat. M. Boily mentionne qu'un chantier est en cours afin d'uniformiser les pratiques à travers les pavillons. Une présentation sera faite au prochain CRT. M. Dufour ajoute que dans un même centre, ce n'est pas toujours équitable non plus. M. Boily présente le document qui servira à comptabiliser les heures d'ATP et explique son fonctionnement. Tous les pavillons doivent utiliser ce document. Mme Lavoie ajoute que comme les enseignants ne remplissent pas leur ATP, il arrive qu'elle assigne. Le document sera présenté aux enseignants. M. Dufour mentionne qu'il arrive, dépendamment du pavillon, qu'un enseignant qui passe la journée avec un élève compte pour de l'ATP, alors que pour un autre enseignant ce sera de la tâche éducative. Mme Lavoie fera un retour aux directions adjointes afin de bien différencier	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	la TE et l'ATP. M. Boivin informe le CSS que l'an prochain, le SES travaillera sur l'amplitude auprès des personnes déléguées. Mme Lavoie trouve que c'est très important d'en parler, car avec le secteur Santé, les horaires sont très différents en raison du CIUSSS. Le SES ajoute qu'il est possible de signer des ententes au besoin.	
8. AEP santé et été	Le SES vérifie si l'AEP en santé sera prolongée cet été afin de s'assurer que l'annexe 74 soit respecté et que les enseignants soient payés à taux horaire. Mme Gagnon précise qu'elle vérifiera que pour les heures faites cet été, elles pourraient être utilisées de la façon suivante : • pour les réguliers temps plein : reprise des heures au courant de l'année; • pour les non réguliers temps plein : monnayées à taux horaire. Des validations seront faites avant le choix de tâche. Après vérification, il n'y aurait que quatre enseignants qui devraient travailler cet été. Comme aucun enjeu n'a été décelé, les heures d'été seront traitées comme mentionné à la dernière rencontre. Une entente est à prévoir pour les enseignants à temps plein.	
2. Organisation scolaire	Pour le pavillon Laure-Conan, en ferblanterie, il n'y a que sept inscriptions, mais la formation démarrera quand même afin de répondre au besoin du marché du travail. Le programme transformation des métaux en fusions débutera. Il y a 11 élèves d'inscrits actuellement pour la cohorte au pavillon La Baie. Cependant, comme plusieurs sont directement en entreprises partout au Québec, il y a une soixantaine d'élèves au total dans cette formation. Pour le CFOR, il y a des nouveautés, soit un métier-étude en vente-conseil qui démarrera même s'il n'est pas plein et en vente et représentation, les élèves débiteront leur ASP durant leur DEP, ce qui permettra aux élèves le désirant de finir leur ASP ensuite. Le même fonctionnement sera possible pour soudage-assemblage et soudage haute pression. En lancement d'entreprise, les élèves en continuité ont été revus à la baisse suite à la fin des prêts et bourses au 30 juin 2025. Au niveau de la cohorte régulière, c'est plus difficile au niveau de la formation mécanique de véhicules de loisir. Par contre, il y a 18 élèves en métier-étude.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	On note un double DEP en coiffure-esthétique au pavillon L'Oasis. Actuellement, il y a environ 16 élèves. Pour la formation des préposés, le CSS attend une réponse du ministre. Depuis l'annonce du départ du cours, il y a 27 inscriptions. Comme le CSS est en attente de réponses, il en résulte que plusieurs précaires n'ont pas vu leur tâche confirmée pour l'an prochain. M. Boily ajoute qu'un 2^e choix de tâche se tiendra en août pour le programme santé. Malgré le nombre d'inscriptions en magistral en coiffure, ces élèves seront intégrés à la formule individualisée puisqu'il y a souvent des abandons.	
3. Sécurité d'emploi	Au prochain CRT, le calcul du régulateur sera fait. M. Boily note un enjeu, soit les heures en remplacement.	
4. Bilan des actions réalisées au CFOR	Le CSS présente un bilan des actions réalisées au CFOR pour l'année 24-25. Il sera envoyé au Syndicat par courriel. L'offre de service est davantage diversifiée. Une ligne du temps a été faite avec les actions posées. Le maximum d'élèves pouvant fréquenter le CFOR est de 1 200. Même si le CFOR reçoit beaucoup de références du SRAF pour des élèves issus de l'immigration, la priorité est les élèves qui proviennent de notre région. Pour les autres élèves, ils entrent s'il reste de la place. Le bilan sera présenté à l'ensemble du personnel. Pour l'année 2025-2026, les priorités seront la stabilité et la poursuite des actions déjà en place.	
5. Note de service en lien avec la fin des changements à l'horaire	La gestion de l'horaire est très complexe en FP, car les enseignants échangent des heures et la TOS doit chaque fois le modifier dans le système. À partir de 2025-2026, les enseignants devront signer leur tâche et le mot d'ordre sera qu'elle devra être respectée et ne plus avoir de changements. Si un enseignant s'absente, il sera possible de le faire exceptionnellement. Le SES demande ce qu'il adviendra si un nouveau programme débute et que les compétences doivent être reventilées. Ce sera M. Boily qui recevra directement les demandes de modifications et qui les approuvera. Une note de service sera transmise aux personnels en début d'année scolaire.	
6. Note de service en lien avec la coupure d'absences et la libération des enseignants en FP	Le CSS dépose une note de service en lien avec la coupure d'absences en FP. Contrairement au secteur jeunes, les journées en formation professionnelle sont composées de blocs d'horaire. M. Boily présente la note de service en y détaillant le fonctionnement pour les coupures lors d'absence. M. Boivin rappelle l'importance de	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	définir l'amplitude. Le CSS enverra la note au SES qui l'analysera. M. Boily termine en mentionnant qu'il faut baliser les absences, car ça crée des tensions dans l'équipe.	
7. Orientation en lien avec la suppléance vs retraite progressive et la réduction de tâche	Les enseignants en retraite progressive ou en réduction de tâche sont souvent appelés pour faire de la suppléance. Après vérification auprès des finances et des ressources humaines, il faut cesser cette pratique. Il faudra modifier les fonctions et responsabilités dans la séquence d'appels pour un remplacement. M. Boily ajoute que dans le cas où aucun enseignant n'était disponible pour un remplacement, les cours seront tout simplement annulés, comme c'est fait dans les écoles supérieures. Les enseignants seront informés du changement en début d'année.	
8. AEP en santé	Mme Gagnon mentionne qu'une demande a été faite à Mme Lavoie pour calculer le dépassement, selon l'annexe 74, afin que le CSS puisse rémunérer les enseignants. Mme Lavoie mentionne qu'il faut clarifier aux enseignants que les heures faites au SAE ne permettent pas d'embarquer sur la liste.	
9. Date prochaine rencontre	La première rencontre de l'année 25-26 se tiendra le 14 octobre 2025 de 8 h à 10 h.	
10. Autres sujets		
a) Temps annualisable vs journée pédagogique	Comme le temps est annualisable, le SES demande s'il était possible d'accommoder les enseignants qui ont fait toutes leurs heures avant la fin juin en leur permettant par exemple de ne pas rentrer lors de la dernière journée pédagogique. M. Boivin mentionne que le nombre de jours (200) n'est pas obligatoire, ce sont les heures qui sont comptées. M. Boily validera si le 200 jours est obligatoire ou non. Le SES ajoute qu'une réflexion doit être faite dans la tâche annuelle afin de s'assurer que les enseignants aient du travail jusqu'à la fin de l'année, même s'ils ne sont plus en présence élèves. Il faudra gérer seulement l'exception.	
b) Diminution du nombre d'heures DEP vs récupération	Le SES rappelle au CSS que la récupération fait partie de la tâche éducative. M. Boily mentionne que le ministère finance seulement la durée du programme, donc la récupération doit être faite à l'intérieur du nombre d'heures de celui-ci. La pratique du CSS était d'ajouter des heures de récupération à la durée du programme. Selon la partie patronale, idéalement, il faudrait que l'enseignant donne l'examen avant la fin du programme pour permettre des périodes de récupération et de reprise d'examen. Si ce n'est pas nécessaire, il pourrait y avoir de l'enrichissement. Les deux parties feront des vérifications à ce sujet.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
c) Investissement TMF	Le CSS a reçu la confirmation d'un montant de 4 M\$ pour la formation transformation des métaux en fusion. Ces rénovations perturberont les tâches des enseignants l'an prochain.	
d) Collation des grades	Ce jeudi se tiendra la première collation des grades des finissants en formation professionnelle. Ce seront 900 étudiants qui seront diplômés.	
e) Retour rencontre comptabilité	Le 28 mai dernier, une rencontre avec le secteur comptabilité a eu lieu afin de discuter des différents défis. Des solutions ont été trouvées et seront mises en place. Au premier CRT de 25-26, un bilan du nombre d'élèves sera fait afin de s'assurer que les ratios sont respectés. Si ce n'est pas le cas, les deux parties tenteront de conclure une entente. Mme Gilbert demande s'il était possible qu'un enseignant d'anglais donne les modules d'anglais en secrétariat et en comptabilité. Mme Pelletier mentionne que, comme présentement ce sont les enseignantes en secrétariat et comptabilité qui donnent l'anglais et qu'elles ne sont pas bilingues, ça met beaucoup de pression sur celles-ci. Une réflexion est à faire à ce sujet. M. Boivin propose de prendre un enseignant aux adultes en anglais qui n'a présentement pas de tâche. Le CSS analysera le tout.	